



Commune de  
Juprelle

## Note de synthèse de la séance du Conseil communal du 24 octobre 2023

1. - Communications ;
2. - Modification du tracé de voirie – Aménagement d'un trottoir à la place d'un talus, rue d'Anixhe à 4458 FEXHE-SLINS ;  
*En vertu du décret relatif à la voirie communale, le permis d'urbanisme (PU.2023/002) en cause implique une modification du tracé de voirie en aménageant un trottoir à la place d'un talus. Le Conseil est amené à accepter cette modification du tracé de voirie et à approuver le plan de délimitation.*
3. - Marché de Travaux - Réfection de la rue du Tige sur Juprelle (phase 1) – Approbation de l'extension de garantie – Modification ;  
*Si le Conseil l'accepte, concernant le Marché de Travaux de la rue du Tige phase I, la garantie des zones de voiries dont les essais sont négatifs sera étendue à 7 ans.*
4. - Marché stock - Fourniture d'éléments de revêtement de trottoirs - Approbation des conditions et du mode de passation ;  
*Si le Conseil l'accepte, un marché de fourniture pour "Fourniture d'éléments de revêtement de trottoirs" sera passé en procédure négociée sans publication préalable pour un montant estimé à 44.920,04 €.*
5. - Droits de tirage versés aux communes pour la résilience face aux inondations – Adhésion au Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents - Décision ;  
*La commune peut bénéficier d'un droit de tirage d'un montant de 29.900 € pour le premier et de 55.000 € pour le second. Pour ce faire, il est nécessaire d'adhérer au Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents. Il est demandé au Conseil d'approuver le contrat d'adhésion dont objet.*
6. - Modification du règlement de location du matériel communal - Décision ;  
*Il est demandé aux membres du conseil d'approuver l'ajout des blocs jerseys dans le matériel proposé en location aux associations communales. Les blocs jersey sont en effet systématiquement prêtés pour raison de sécurité lors de certains événements (notamment les brocantes).*
7. - Fabrique d'église de Fexhe-Slins - Modification budgétaire n° 1 - Exercice 2023 – Décision ;  
*Il s'agit de la modification budgétaire n°1 de 2023 de la Fabrique d'Eglise de Fexhe-Slins pour lequel l'Evêché de Liège a remis un avis, et dans le cadre de la réforme de la tutelle sur le temporel du culte, (circulaire du 12 décembre 2014) le dossier est soumis à l'approbation du Conseil communal.*
8. - Fabrique d'église de Juprelle - Modification budgétaire n° 1 - Exercice 2023 – Décision ;  
*Il s'agit de la modification budgétaire n°1 de 2023 de la Fabrique d'Eglise de Juprelle pour lequel l'Evêché de Liège a remis un avis, et dans le cadre de la réforme de la tutelle sur le temporel du culte, (circulaire du 12 décembre 2014) le dossier est soumis à l'approbation du Conseil communal.*

9. - CPAS - Comptes de l'exercice 2022 - Arrêt des modifications – Décision ;  
*Il est demandé au Conseil communal d'approuver la délibération prise par le Conseil de l'Action sociale sur les modifications apportées aux comptes de l'exercice 2022.*
10. -CPAS - Modification Budgétaire n°2 du service ordinaire - Exercice 2023 - Décision ;  
*Il est demandé au Conseil communal d'approuver la délibération prise par le Conseil de l'Action sociale sur la modification budgétaire n° 2 du service ordinaire de l'exercice 2023.*
11. -CPAS - Modification Budgétaire n°1 du service extraordinaire - Exercice 2023 - Décision ;  
*Il est demandé au Conseil communal d'approuver la délibération prise par le Conseil de l'Action sociale sur la modification budgétaire n° 1 du service extraordinaire de l'exercice 2023.*
12. -Finances Communales - Règlement taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et déchets ménagers assimilés – Décision ;  
*Il s'agit de l'adaptation du règlement pour l'année 2024.*
13. -Finances communales - Modifications budgétaires n°3 de l'exercice 2023 – Décision ;  
*Il s'agit de l'adaptation des modifications budgétaires n°3 de 2023.*